

RÉPONSES N° 2 DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

À LA DEMANDE D'INFORMATIONS DU 28 AOÛT 2009

DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DANS LE CADRE DE LA VÉRICATION DU RAPPORT DE L'AGENCE

SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ENSEMBLE 2007-2010

1 **Demande :**

2 1. On retrouve les données sur les aides financières totales versées en 2008-2009 dans le
3 cadre des programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis dans les documents
4 suivants : AEE-20.1, Document 1, amendé le 12 août 2009, pages 1 à 3 et AEE-22,
5 Document 1, tableau 5, page 13.

6
7 À partir des données de participation réelles et des aides financières unitaires tirées des
8 tableaux I-1 et I-3 (AEE-20, Document 1, Annexe I), nous déduisons les aides financières
9 totales versées en 2008-2009 pour chaque programme de l'AEE.

10
11 Nous constatons des écarts entre les montants en aide financière rapportés dans les trois
12 documents.

13
14 Pourriez-vous, pour chaque volet des programmes mentionnés ci-haut, concilier les
15 montants versés en aide financière en 2008-2009?

16
17 **Réponse :**

18 Les données présentées à la pièce AEE-20.1 amendée le 12 août 2009, Document 1, pages 1
19 à 3 sont les données réelles, par forme d'énergie pour l'année 2008-2009.

20
21 Les données des aides financières unitaires tirées du tableau I-1 (AEE-20, Document 1, Annexe
22 I) sont les données des cas type utilisés par l'Agence. Par exemple, pour le programme
23 Rénoclimat, l'aide financière de 1 450 \$ pour les travaux représente une moyenne. Les aides
24 financières versées dans ce programme variant d'un participant à l'autre, les montants des cas
25 type ne peuvent pas être utilisés pour déterminer le montant réel des aides financières versées.

26
27 En ce qui concerne les données présentées à la pièce AEE-22, Document 1, tableau 5, page
28 13, celles-ci sont incluses dans les données réelles présentées à la pièce AEE-20.1 amendée le
29 12 août 2009, Document 1, pages 1 à 3. Le titre du tableau 5 était erroné et a été modifié tel
30 que présenté ci-dessous. Il se nomme maintenant : Sommes remboursées par l'Agence aux
31 distributeurs. La différence entre les données de la pièce AEE-20.1 amendée le 12 août 2009,

1 Document 1, pages 1 à 3 et celles du tableau 5 de la pièce AEE-22, Document 1 équivaut aux
2 montants des aides financières versées directement par l'Agence.

3
4
5
6

Tableau 5 (corrigé)
Sommes remboursées par l'Agence aux distributeurs
Secteur résidentiel

SECTEUR RÉSIDENTIEL

2010 Novoclimat unifamilial

Catégorie de dépenses	HYDRO-QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	473 306 \$	30 100 \$	- \$	503 406 \$
Aide financière	5 859 925 \$	623 000 \$	159 500 \$	6 642 425 \$
Sous-total	6 333 231 \$	653 100 \$	159 500 \$	7 145 831 \$

2014 Novoclimat logements

Catégorie de dépenses	HYDRO-QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	140 072 \$	- \$	- \$	140 072 \$
Aide financière	1 784 000 \$	60 000 \$	- \$	1 844 000 \$
Sous-total	1 924 072 \$	60 000 \$	- \$	1 984 072 \$

2020 Rénoclimat

Catégorie de dépenses	HYDRO-QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	604 833 \$	24 600 \$	- \$	629 433 \$
Aide financière	5 418 450 \$	34 601 \$	52 197 \$	5 505 248 \$
Sous-total	6 023 283 \$	24 600 \$	- \$	6 134 681 \$

2030 Éconologis

Catégorie de dépenses	HYDRO-QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	95 220 \$	2 500 \$	- \$	97 720 \$
Aide financière	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	95 220 \$	2 500 \$	- \$	97 720 \$

SOMMAIRE

Catégorie de dépenses	HYDRO-QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	1 313 431 \$	57 200 \$	- \$	1 370 631 \$
Aide financière	13 062 375 \$	717 601 \$	211 697 \$	13 991 673 \$
TOTAL	14 375 806 \$	774 801 \$	211 697 \$	15 362 304 \$

7
8
9

Note : Dans la catégorie fonctionnement, on retrouve les frais de gestion facturés par les distributeurs d'énergie. En ce qui concerne Gazifère, des frais de gestion de 18 560 \$ ont été

1 facturés pour l'exercice 2008-2009 mais seront traités dans l'année financière 2009-2010
2 compte tenu de la réception des factures après la fermeture de l'année financière.

3
4 **Demande :**

5 2. Certaines économies d'énergie et dépenses associées aux programmes de l'AEE pour
6 2008-2009 se retrouvent au tableau des résultats pour le PGEÉ d'Hydro-Québec dans ses
7 activités de distribution d'électricité (HQD) (AEE-20, Document 1, Annexe D). Ces
8 économies d'énergie et dépenses ne correspondent pas aux économies réelles
9 d'électricité présentées au tableau F-1 (AEE-20, Document 1, Annexe F) ni aux sommes
10 remboursées aux distributeurs pour ces mêmes programmes présentées au tableau 5
11 (AEE-22, Document 1).

12
13 Au tableau des économies réelles du FEÉ (AEE-20, Document 1, Annexe B), des
14 économies d'énergie sont associées aux programmes de l'AEE pour les deux premiers
15 trimestres de 2008-2009.

16
17 Pourriez-vous concilier les résultats présentés pour les programmes Novoclimat,
18 Rénoclimat et Éconologis aux tableaux F-1, F-2, H-3, H-4 (AEE-20, Document 1, Annexes
19 F et H) et au tableau 5 (AEE-22, Document 1) avec les résultats des distributeurs (AEE-
20 20, Document 1, Annexes B, C et D)?

21
22 **Réponse :**

23
24 Dans un premier temps, nous avons apporté des corrections aux tableaux H-1, H-2, H-3 et H-4
25 après avoir constaté quelques erreurs de calculs. Les tableaux corrigés sont joints au présent
26 document.

27
28 En ce qui concerne les économies réelles du FEÉ (AEE-20, Document 1, Annexe B) pour le
29 programme Rénoclimat, celles-ci sont comptabilisées au cas par cas selon les résultats des
30 évaluations D et E. Les économies présentées pour les deux premiers trimestres résultent de
31 l'addition des économies réalisées par chacun des participants. Ainsi, une fois l'année
32 complétée, le FEÉ divise les économies totales par le nombre de participants pour obtenir le

1 gain unitaire. Ce gain unitaire varie donc d'une année à l'autre et, de plus, compte tenu que les
2 années financières du FEÉ et de l'Agence diffèrent, le gain unitaire d'une année financière du
3 FEÉ peut différer de celui que le FEÉ calcule pour l'année financière de l'Agence.

4
5 Les économies réelles du FEÉ pour le programme Éconologis sont calculées selon un gain
6 unitaire de 30,3 m³ résultant du rapport d'évaluation¹ et non selon un gain unitaire de 110 m³, tel
7 qu'il est écrit aux tableaux de la pièce AEE-20, Document 1, Annexe B.

8
9 Enfin, les économies réelles du FEÉ pour le programme Novoclimat sont calculées au cas par
10 cas, en appliquant un ratio de 29,5 % d'économie pour la consommation estimée de chacun
11 des participants. Ainsi, comme pour le programme Rénoclimat, le FEÉ divise, une fois l'année
12 complétée, les économies totales par le nombre de participants pour obtenir le gain unitaire.

13
14 Quant aux résultats d'Hydro-Québec Distribution (AEE-20, Document 1, Annexe D), le
15 Distributeur fait état à l'Agence que celle-ci « est responsable du suivi de ses programmes et
16 interventions et non le Distributeur. Dans le cadre de la préparation de l'état d'avancement du
17 Plan d'ensemble, Hydro-Québec Distribution a fourni des tableaux à l'Agence incluant certaines
18 informations partielles sur les programmes de l'Agence, bien que la demande d'information ne
19 portait que sur les programmes du Distributeur. Ces données n'auraient pas dû être utilisées
20 aux fins du Rapport d'état d'avancement. Puisque ces données n'ont jamais été validées par
21 l'Agence, plusieurs éléments pourraient expliquer les écarts. Le Distributeur demande à ce que
22 les données incluses dans ses tableaux relativement aux programmes de l'Agence ne soient
23 pas prises en compte. » L'Agence considère donc que la conciliation des données n'est pas
24 possible dans ce contexte.

25
26 **Demande :**

27 3. Pour les produits pétroliers, les économies d'énergie réelles au 31 mars 2009 et le niveau
28 d'atteinte des cibles du PEEÉNT 2007-2010 présentés au tableau G-2 (AEE-20,
29 Document 1, Annexe G) ne sont pas désagrégées par forme d'énergie.

30

¹ R-3671-2008, Pièce B-45- AEÉ-9, document 16.2, révisé – Engagement no. 16

1 Pourriez-vous présenter des résultats désagrégés par forme d'énergie?

2

3 **Réponse :**

4 Le tableau G-2 de la pièce AEE-20, Document 1, Annexe G a été complété en fonction de la
5 présente demande. Le tableau G-2 est joint au présent document.

6

7 **Demande :**

8 4. Le tableau H-3 (AEE-20, Document 1, Annexe H) ne donne pas les résultats du test du
9 coût total en ressources (TCTR) pour les programmes de Gaz Métro, du FEÉ et de
10 Gazifère. Veuillez le compléter.

11

12 **Réponse :**

13 Les résultats du test du coût total en ressources (TCTR) pour les programmes de Gaz Métro,
14 du FEÉ et de Gazifère ne sont que prévisionnels. Ainsi, à la demande de ces distributeurs, nous
15 avons amendé le 12 juin 2009 les tableaux H-1 et H-3 de la pièce AEE-20, Document 1,
16 Annexe H afin que les résultats prévisionnels du test du coût total en ressources (TCTR) soient
17 présentés au tableau H-1.

18

19 **Demande :**

20 5. La pièce AEE-20, Document 1, Annexe H, tableau H-5 comprend les notes de bas de
21 page de toutes les pièces H et même certaines notes qui ne sont attribuées à aucune
22 pièce spécifiquement. Elle n'a pas été amendée depuis le 19 mai 2009. Toutefois, les
23 pièces AEE-20, Document 1, Annexe H, tableaux H-1, H-3 et H-4, réfèrent à des notes de
24 bas de page (notes 3, 4, 5, 6 et 7 à 13) qui se retrouvent au tableau H-5.

25

26 Pouvez-vous confirmer que le texte des notes de bas de page du tableau H-5 est encore
27 applicable, ou le modifier au besoin?

28

29 **Réponse :**

30 Le tableau H-5 de la pièce AEE-20, Document 1, Annexe H a été complété en fonction de la
31 présente demande. Le tableau H-5 est joint au présent document.

1 **Demande :**

2 6. Le 12 juin 2009, l'Agence présente la pièce amendée AEE-20, Document 1, Annexe H,
3 tableau H-1. Ce document présente le coût de revient prévisionnel et les résultats du
4 TCTR des programmes de l'AEE et des distributeurs d'énergie. On y retrouve les
5 résultats du TCTR des programmes de Gaz Métro, du Fonds en efficacité énergétique
6 (FEÉ) et de Gazifère. Les résultats du TCTR sont cependant non disponibles (nd) pour
7 les programmes de HQD.

8
9 Pouvez-vous fournir les prévisions du TCTR des programmes de HQD pour 2008-2009?
10 Sinon, pourquoi?

11
12 **Réponse :**

13 Les tableaux présentés à l'Annexe D du Rapport d'état d'avancement correspondent à
14 l'ensemble des données reçues d'Hydro-Québec Distribution en mai 2009. Comme il est
15 possible de le constater, aucun de ces tableaux ne présente les résultats du TCTR. En
16 conséquence, l'Agence a indiqué que les résultats du TCTR, aussi bien prévisionnels que réels,
17 étaient non disponibles.

18
19 De plus, vous trouverez ci-joint, une copie de la lettre qu'Hydro-Québec Distribution a fait
20 parvenir à l'Agence et qui explique pourquoi elle n'a pu fournir les résultats du TCTR.

21
22 **Demande :**

23 7. On retrouve la mention suivante au bas du document AEE-20, Document 1, Annexe K, au
24 tableau K-2, clés_rapport d'état d'avancement 2008-2009 :

25
26 « Les états financiers étant en cours de vérification au moment de déposer ce rapport, les
27 clés SS-08-09 et 14 sont provisoires. »

28
29 Étant donné que cette annexe n'a pas été modifiée dans l'envoi du 14 août 2009, pouvez-
30 vous confirmer que les clés présentées sont des clés finales?

1 **Réponse :**

2 Non, ce ne sont pas les clés finales. Les clés finales sont présentées ci-dessous.

3

	Électricité	Gaz naturel	Mazout lourd	Mazout léger	Essence	Diesel	Propane	Bois
14_08-09_v2	66,17 %	7,01 %	0,35 %	8,66 %	15,25 %	1,94 %	0,46 %	0,15 %
SS_08-09	89,58 %	5,84 %	0,00 %	4,27 %	0,00 %	0,00 %	0,11 %	0,20 %

4